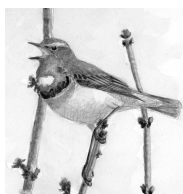


# La Chouette chevêche *Athene noctua* en marais

## Breton Vendéen : inventaire 1999-2000

Frédéric SIGNORET



**Résumé :** Un inventaire des couples nicheurs de Chouette chevêche a été réalisé dans le marais Breton Vendéen, début 1999 et début 2000. 409 points d'écoute nocturnes avec repasse, sur une surface de 32 000 ha, ont permis de recenser 157 mâles chanteurs, soit une densité moyenne de 0,49 couples par km<sup>2</sup>. La densité la plus forte se trouve à la lisière du bocage (0,62 par km<sup>2</sup>). Viennent ensuite le marais doux (0,59 par km<sup>2</sup>), les polders (0,19 par km<sup>2</sup>), le marais salé (0,18 par km<sup>2</sup>), et la dune (0,05 par km<sup>2</sup>).

### INTRODUCTION

En 1997 Pascal RÉTIVEAU lance l'idée de faire un inventaire des chouettes chevêches. Bernard ROLAND coordonne cette enquête au niveau départemental. Jean-Marc RABILLER, secondé par Frédéric SIGNORET, mobilise les troupes en marais Breton Vendéen.

Deux printemps plus tard, avec l'aide de 21 bénévoles, 409 points d'écoute ont été réalisés, certains plusieurs fois. La superficie totale inventoriée est de 32 123 ha.

### MÉTHODE

La méthodologie retenue consiste à répartir des équipes de 2 ou 3 personnes sur un secteur donné, la plupart du temps, à proximité du lieu d'habitation des volontaires, pour réaliser des points d'écoute avec repasse éventuelle.

Pascal RÉTIVEAU et Jean-Marc RABILLER ont préparé les cartes que chaque équipe devra prospecter. Sur ces cartes, sont représentés des cercles de 500 mètres de rayon, disposés les uns à côté des autres et couvrant la quasi-totalité de la surface de la carte. Le centre de chacun des cercles constitue un point d'écoute, il est positionné autant que possible dans un endroit accessible en voiture.

La prospection sur les différents points d'écoute peut débuter à la tombée du jour et se poursuit jusqu'à la moitié de la nuit. À chaque point d'écoute, le véhicule est stoppé, les prospecteurs écoutent de manière passive pendant deux minutes au terme desquelles, si aucun cri de chevêche n'est décelé, la repasse peut démarrer. Une cassette standard est distribuée à chaque équipe. Cette

cassette, d'une durée de 6 minutes alterne imitations d'un mâle chanteur et périodes de silence pour l'écoute. Ainsi, 5 séquences de chants de 6 minutes sont diffusées, la dernière comprend des cris d'excitation de deux oiseaux en accouplement de manière à motiver un éventuel mâle récalcitrant.

Une première rencontre entre les bénévoles est organisée en janvier 1999. Une fois les volontaires recrutés, les consignes sont diffusées :

- Les nuits sans vent avec un ciel dégagé sont à privilégier pour la prospection.
- Faire un minimum de 7 ou 8 points d'écoute par soirée.
- Écouter les éventuels chants en arrêtant le véhicule et avant de lancer la repasse.
- Être le plus discret possible lorsqu'on descend du véhicule.
- Ne pas s'arrêter à proximité immédiate d'une habitation isolée pour la sécurité de chacun.
- Les prospections doivent débuter à partir de fin février et se terminer début avril dernier délai, de manière à ne pas trop perturber la reproduction.
- Lorsqu'un chanteur répond à la repasse, le magnétophone doit être immédiatement stoppé afin de limiter le dérangement. Si d'autres individus doivent chanter, ils répondront à celui qui chante.
- Noter précisément la date, l'heure, la direction du chant et noter l'espèce de rapace nocturne entendue à l'emplacement présumé selon les codes suivants : CC (Chouette chevêche), CH (Chouette hulotte), MD (Hibou moyen duc), CE (Chouette effraie), HM (Hibou des marais). Si la prospection est négative, il faut absolument noter la date et l'heure de passage à l'intérieur du

cercle de manière à avoir une trace de notre passage.

## DESCRIPTION DE LA ZONE ÉTUDIÉE

Pour interpréter les résultats, nous avons découpé la zone inventoriée en 5 types de paysage : le marais salé, le marais doux, la dune, les polders, le bocage.

Chacune de ces entités paysagères est décrite sommairement ci-après :

**Le marais salé** : 4 398 ha inventoriés. Ce marais est représenté sur les communes de Bouin, Beauvoir-sur-Mer et La Barre-de-Monts. C'est un marais très peu arboré. Les parcelles y sont de taille réduite et quasiment toutes en prairie naturelle pâturée. Les zones de refuge de la Chouette chevêche se limitent aux constructions humaines, occupées ou non. La densité des fermes, de tailles diverses, est très importante, et un grand nombre d'entre elles sont inoccupées ou habitées seulement une partie de l'année.

**Le marais doux** : 13 980 ha inventoriés. Il représente la plus grande partie prospectée au cours de cette enquête. Il peut avoir plusieurs visages selon que l'on s'approche de la mer où que l'on s'en éloigne. Le marais doux proche de la mer est semblable au marais salé, le boisement augmente progressivement lorsqu'on s'éloigne de la mer. Ce boisement conduit à un paysage de type "Venise verte" avec saules, frênes et aulnes. Cette partie de marais boisé est très limitée en marais Breton Vendéen et contrairement au marais Poitevin, elle ne forme qu'une bande étroite. La dispersion de l'habitat humain est la même que dans le marais salé.

En revanche, la surface agricole n'est pas constituée uniquement de prairies. La majeure partie est en prairie naturelle pâturée ou fauchée mais quelques secteurs sont cultivés en céréales ou maïs, notamment en bordure de bocage et le long des dunes du pays de Monts.

**Les polders** : 1 571 ha inventoriés. C'est la plus petite partie du territoire prospecté. Les polders ont soit une vocation ostréicole, soit une vocation céréalière. La partie ostréicole est construite de hangars modernes, alors que la majorité de la partie céréalière n'est ni boisée ni habitée, exception faite du polder de la Crosnière

(Beauvoir-sur-Mer) qui est bâti de grandes fermes variablement occupées.

**Les Dunes** : 2 042 ha inventoriés. La zone de dunes parcourue se situe sur les communes de La Barre-de-Monts, Notre-Dame-de-Monts et Saint-Jean-de-Monts. Il s'agit d'une zone de dune boisée en pins maritimes et très habitée. Les constructions sont modernes, soit occupées, soit hermétiquement closes dans un environnement fermé de pinède.

**Le Bocage** : 10 131 ha inventoriés. C'est la deuxième entité paysagère en surface de prospection, il s'agit d'une zone limitrophe entre le marais et le bocage, très largement arborée. Le Chêne pédonculé, l'Orme, le Frêne, l'Épine noire et l'Aubépine sont les essences qui constituent la base du maillage de haies. Les parcelles sont assez petites en moyenne et les haies assez hautes (5 à 10 m). Les parcelles sont exploitées de manière intensive ou en friche. Les élevages industriels sont très nombreux dans ce secteur.

## RÉSULTATS - DISCUSSION

157 mâles chanteurs ont été entendus, sur une surface parcourue de 32 123 ha (321 km<sup>2</sup>), soit une densité moyenne d'environ 1 Chouette chevêche tous les 200 ha (0,49 par km<sup>2</sup>). La localisation des couples recensés figure sur la carte 1.

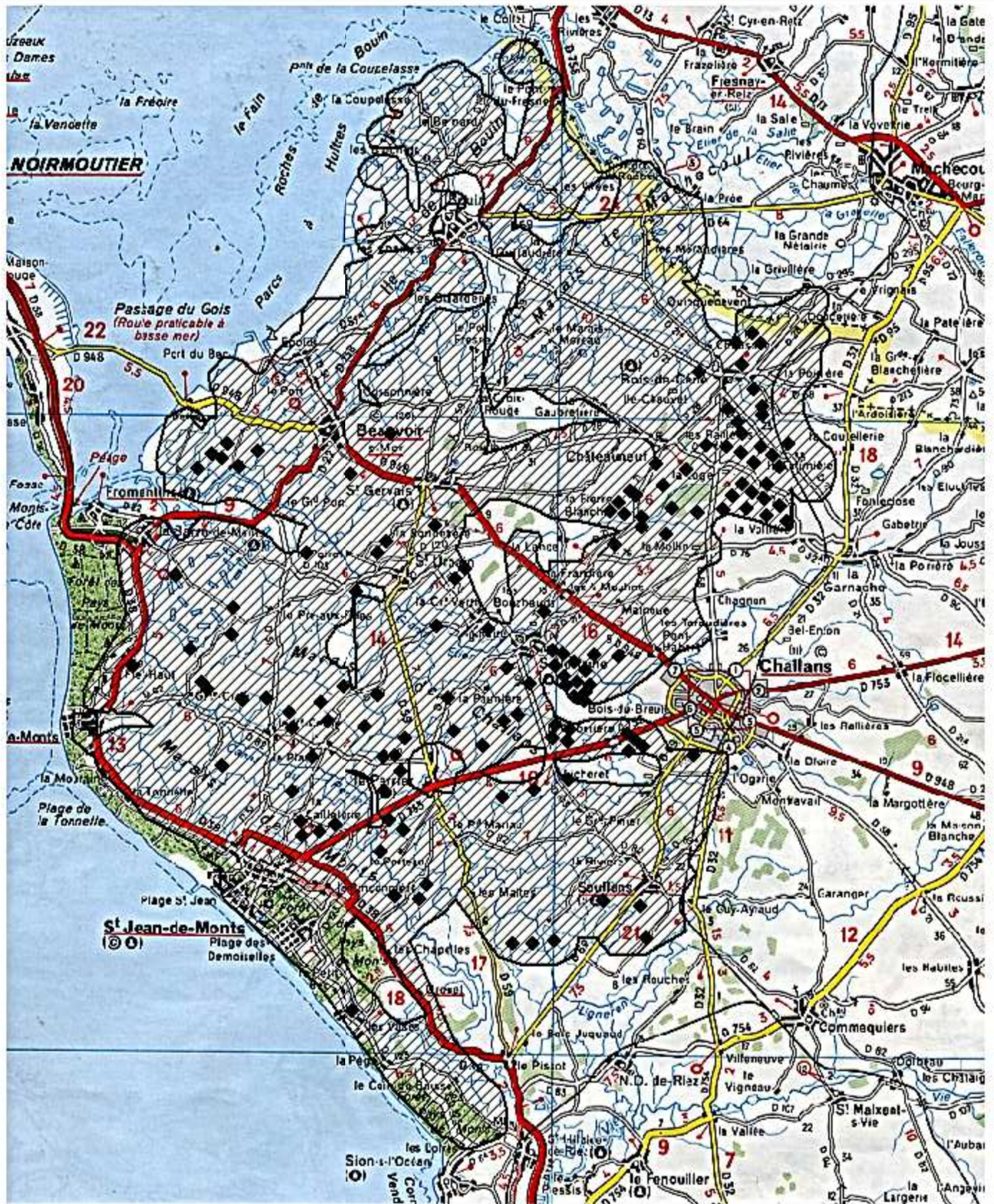
Ce résultat est remarquable si on le compare à des inventaires réalisés dans certains Parcs Naturels Régionaux en 1986, sur des surfaces du même ordre (GÉNOT ET LECOMTE 1998) :

Brotonne : 0,42 couples par km<sup>2</sup> sur 160 km<sup>2</sup> ;  
Lorraine : 0,007 couples par km<sup>2</sup> sur 440 km<sup>2</sup> ;  
Mont. de Reims : 0,07 couples par km<sup>2</sup> sur 140 km<sup>2</sup> ;  
Scarpe et Escaut 0,47 couples par km<sup>2</sup> pour 100 km<sup>2</sup>, et Vosges du nord : 0,025 couples par km<sup>2</sup> sur 85 km<sup>2</sup>.

Le marais Breton Vendéen ne détient tout de même pas le record de densité de chouettes chevêches, Jean-Claude GÉNOT (*op.cit.*) note une densité de 2,2 couples au km<sup>2</sup> sur le Causse de Sauveterre, en Lozère. Plus près de nous, en Maine-et-Loire, dans un secteur où le bocage flirte avec les rives de la Loire, une densité de 0,74 est donnée. Notons qu'il s'agit là du paysage présenté comme idéal pour l'espèce : prairie naturelle entourée de linéaires d'arbres têtards.



Répartition des mâles chanteurs Chouette chevêche  
*Athene noctua*  
 marais Breton Vendéen 1999-2000



Légende :

- ◆ Mâle chanteur
- ▨ Zone prospectée



Ce résultat de 157 mâles chanteurs sur 321 km<sup>2</sup> cache des différences de densités très importantes au sein de l'espace étudié :

### **LE MARAIS SALE**

Les prospecteurs n'ont entendu que 8 mâles chanteurs dans les 4 398 ha de marais salé. Ce faible effectif permet de calculer une densité de 0,18 couples de chevêche par km<sup>2</sup>, soit une densité 2,33 fois inférieure à la moyenne de la zone étudiée. Cette faible densité en marais salé est la plus difficile à interpréter : en effet, le marais salé est un espace constitué en majorité de prairies naturelles pâturées, couvert *a priori* favorable pour les ressources trophiques de l'espèce. Pour les sites de reproduction potentiels, ce marais ne semble pas très différent du marais doux : si les vieux arbres sont moins nombreux, le nombre de maisons ou granges non occupées est aussi important que dans les autres secteurs de l'étude.

La nature de la prairie en zone salée est peut être un facteur limitant pour la disponibilité de nourriture de la chevêche : en effet la diversité d'espèces d'orthoptères et d'odonates est très nettement inférieure en marais salé (DULAC & SIGNET 2000). *A contrario*, rien ne permet de savoir si les densités de ces espèces et d'autres espèces proies telles que les micro-mammifères et les lombrics sont inférieures dans le marais salé.

### **LE MARAIS DOUX**

82 mâles chanteurs ont été répertoriés dans le marais doux, soit une densité de 0,59 par km<sup>2</sup>, un chiffre légèrement supérieur à la moyenne de la zone d'étude. Le marais doux contribue largement à l'accueil de l'espèce puisque 52 % des oiseaux ont été repérés dans ce milieu qui représente 43,5 % de la surface d'étude.

Le couvert, plus diversifié que dans le marais salé, est constitué en majorité de prairies naturelles conduites prioritairement en fauche puis en pâturage. Quelques parcelles du marais doux sont cultivées en céréales. La strate arborescente est bien représentée dans le marais doux, et la présence des saules, frênes, peupliers, explique peut être la différence avec le marais salé.



Dessin © Benoît Robin

### **LES POLDERS**

3 mâles chanteurs ont été recensés sur 1 751 ha, cette densité est comparable à celle du marais salé, avec 0,19 chanteurs par km<sup>2</sup>. La plupart de la surface des polders est cultivée de céréales et quasiment dépourvue d'habitations. Notons que les couples repérés l'ont été sur l'île de la Crosnière (commune de Beauvoir-sur-Mer), l'un des plus vieux polders. Celui-ci est construit de grandes fermes anciennes et modernes, les chouettes ayant choisi les anciennes.

### **LES DUNES**

La dune est très construite de résidences principales ou secondaires et boisée de pins maritimes. Ce milieu est peu favorable à la Chouette chevêche qui délaisse volontiers les habitats trop fermés ainsi que les zones trop urbanisées qui conviennent plutôt à la Chouette hulotte (GÉROUDET 1965).

1 seul mâle s'est manifesté dans le secteur dunaire durant cette étude. Étant donnée la surface prospectée (2 042 ha), nous atteignons la plus petite densité du territoire d'étude avec le chiffre de 0,05 chanteurs par km<sup>2</sup>.

Malgré la désaffection connue de la Chouette chevêche pour la forêt et les zones très urbanisées, nous aurions pu penser que la longue lisière entre le marais doux et la dune aurait pu attirer la chevêche, d'autant que cette lisière est parsemée de "parées", sortes de clairières souvent en prairie naturelle autour desquelles poussent des peupliers. Le résultat est très faible et les individus contactés en lisière étaient plutôt du côté marais. Il faut préciser que cette lisière, *a priori* assez favorable,

est parcourue sur toute sa longueur par la route départementale n°38, très fréquentée. Or on connaît l'impact négatif des routes pour la chevêche. (GÉNOT 1995).

#### **LE BOCAGE**

Avec 63 mâles chanteurs pour 1 0131 ha recensés, le bocage est le milieu qui détient le record maximum de densité des mâles chanteurs pour notre étude : 0,62 mâles par km<sup>2</sup>.

Le couvert végétal de cette bordure de bocage est assez contrasté, une densité importante de haies est le dénominateur commun de cette zone, les parcelles sont de tailles très variables, selon qu'elles sont cultivées ou non. S'il y a culture (souvent du maïs), les parcelles peuvent atteindre une dizaine d'hectares. Si elles sont inexploitées, il n'est pas rare de rencontrer des parcelles de moins d'un hectare. Dans ce cas, ce sont souvent de vieux arbres qui entourent les parcelles, particulièrement de vieux chênes pédonculés.

#### **REPARTITION DES COUPLES SUR LA ZONE D'ETUDE**

Cette étude permet de confirmer le caractère souvent hétérogène de la répartition des chouettes chevêches dans un territoire, répartition dite "en îlots", où l'espèce se concentre dans les secteurs les plus favorables. Le triangle Châteauneuf, Bois-de-Céné, La Garnache, ainsi que la zone entre Sallertaine et Challans sont particulièrement remarquables pour leur densité de chevêches.

Pour le reste du marais, les chevêches sont réparties de manière relativement homogène au sud de la D 948, entre Challans et le Gois. En revanche, l'espèce semble délaissier complètement le marais au nord de cette route. Les communes de Bouin et de Saint-Gervais sont les "parents pauvres" de cette étude, de même que les marais des communes de Bois-de-Céné et de Châteauneuf.

#### **ANALYSE**

Dans le contexte nord ouest vendéen, le nombre de gîtes potentiels semble jouer un rôle déterminant pour la capacité d'accueil de ce petit rapace nocturne. Les zones délaissées par la Chevêche contiennent peu de gîtes potentiels et surtout peu d'arbres. La densité d'arbres joue probablement un rôle dans la disponibilité des ressources trophiques de l'espèce. Les coléoptères et orthoptères notamment sont probablement plus nombreux dans les zones parsemées d'arbres.

Cet état des lieux relativement exhaustif à l'échelle de ce territoire est une première, il n'est donc pas possible de tirer de conclusion sur la tendance locale de l'évolution de l'espèce. On peut penser que le déclin général de ce rapace en France (GÉNOT 1995) n'a pas épargné le marais Breton. L'habitat de ce marais a été relativement bien conservé grâce à la pérennisation d'un mode d'élevage traditionnel. Les zones actuellement les plus favorables sont celles où s'exercent sans doute le plus de modifications. En effet, le marais étant relativement bien protégé par un arsenal réglementaire, les vellétés d'aménagements urbains et d'intensification de l'agriculture s'exercent en périphérie du marais. Il sera primordial pour l'avenir de cet oiseau dans ces secteurs de veiller au respect du maillage bocager dans "le champs" limitrophe du marais et veiller au maintien des vieux arbres (saules, frênes) dans le marais doux en pensant à leur régénération.

Pour toute la partie nord du marais, des tentatives d'amélioration de la capacité d'accueil pourraient être réalisées. La pose de nichoirs est en général efficace. La réussite de ce type d'entreprise repose sur la bonne gestion des nichoirs : il faut constituer un réseau de propriétaires volontaires et motivés pour suivre les nichoirs (réussite, nettoyage, entretien, remplacement) sans quoi la pose de nichoirs n'a pas d'intérêt.



La route, une des causes de mortalité de la Chouette chevêche (Photo © F.Signoret LPO)

En dernier lieu, la limitation de la mortalité routière serait une excellente chose. Il est admis que la circulation est une des causes les plus importantes de mortalité de la Chevêche (GÉNOT 1994). Le réseau routier est relativement dense en marais Breton et malheureusement les petites routes semblent aussi meurtrières que les grandes (deux chevêches du même couple ont été trouvées écrasées sur la petite route des Vallées au sud de

Beauvoir-sur-Mer en 2000). Il est essentiel de limiter autant que possible la création de nouvelles routes dans le secteur. Quant aux routes existantes, il existe des expériences d'aménagement végétaux de bords de routes qui semblent limiter la mortalité des oiseaux. Ce type d'effort pourrait être envisagé sur le bocage en collaboration avec la DDE et le Conseil Général de la Vendée.

### REMERCIEMENTS

Cette étude a été réalisée sur le terrain par les ornithologues bénévoles du marais Breton : Patrice BALDAU ; Gérard BESSEAU ; Vincent BURROT ; Eliane DÉAT ; Perrine DULAC ; Sylvie FRADET ; Philippe GAUTIER ; Christophe GIRAUD ; Christian LERAY ; Jeannine LERAY ; Marcel MARÉCHAL ; David MILCENT ; Eric MOREAU ; James PELLOQUIN ; Jean-Marc RABILLER ; Annabel RAFFIN ; Jean-Guy ROBIN ; Frédéric SIGNORET ; Anne Françoise SIROT DEVINEAU ; Jean-Pierre TURPAUD.

### BIBLIOGRAPHIE

DULAC P. et SIGNORET F. (2000) – *OLAE marais Breton : suivi technico économique en vironnemental* – Ligue pour la Protection des Oiseaux, Rochefort, 67 p.

GÉNOT J.-C. (1994) – *La Chouette chevêche* – Éveil Éditeur, Saint-Yriex, 72 p.

GÉNOT J.-C. (1995) – Chouette chevêche ou Chevêche d'Athéna *Athene noctua*. pp 398-401. In YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G. (1995) – *Nouvel Atlas des oiseaux nicheurs de France, 1985 1989* – Société ornithologique de France, Paris, 776 p.

GÉNOT J.-C. (1999) – Chevêche d'Athéna *Athene noctua*. pp 302-303. In ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D. (1999) – *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Population. Tendances. Menaces. Conservation.* – Société d'Études Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 560 p.

GÉNOT J.-C. & LECOMTE P. (1998) – Essai de synthèse sur la population de Chevêche d'Athéna *Athene noctua* en France – *Ornithos*, 5 (3) : 124-131.

GÉROUDET P. (1984) – *Les rapaces diurnes et nocturnes d'Europe*. 6<sup>e</sup> édition. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel-Paris, 426 p.



Jeune Chouette chevêche  
(Photo © P.Dulac/LPO)

Frédéric SIGNORET  
Les Terres  
85230 BEAUVOIR SUR MER  
Tél./fax : 02 51 49 76 53  
e-mail : lpo.marais.breton@club-internet.fr